



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix du mois d'avril à 19 heures 30.

Le Conseil Communautaire de l'Aire Cantilienne, dûment convoqué par Monsieur le Président par lettre en date du 5 avril, sans condition de quorum, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville de Chantilly, sous la présidence de Monsieur François DESHAYES, Président, en session ordinaire.

---===000O000===---

En exercice : 41 Quorum : 21 Présents : 19

Au cours de sa séance, le conseil communautaire a adopté les délibérations suivantes :

DELIBERATION 2019/40 – AVENANT 5 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION D'AQUALIS

Considérant que les travaux d'extension et réhabilitation de la piscine Aqualis menés depuis 2018, sous maîtrise d'ouvrage de la CCAC, permettent de :

- Créer un nouveau bassin dédié aux activités, en zone couverte de 100m² ;
- Transformer l'espace Balnéo avec sauna, hammam, jacuzzi, frigidarium, douches massantes et zones de repos ;
- Créer un espace cardio fitness avec une salle de cardio-training et une salle de cours collectifs ;
- Créer des espaces annexes techniques ;
- Rénover plusieurs corps d'état du bâtiment : réseaux, étanchéité, plages...

Considérant qu'il convenait donc de définir les conditions d'indemnisation du délégataire pour :

- la période de fermeture totale de l'enceinte, imposée à compter du 1^{er} janvier jusqu'à la livraison de l'équipement par les entreprises puis par la CCAC,
- la période de prise de possession des lieux et de préparation de l'ouverture de l'enceinte au public
- le fonctionnement de l'équipement étendu pour les 19 mois de contrat restant à courir,

Au cours des séances des comités de gestion, composé d'élus communautaires et de l'exploitant, des 5 et 26 février 2019, les conditions de fermeture, de préparation à l'ouverture et de fonctionnement ont été étudiées et fondent la proposition suivante :

- la fermeture totale de l'enceinte du 1^{er} janvier au 31 mai 2019 génère un cout à indemniser au gestionnaire chiffré à 299 313 €,
- le projet d'exploitation de l'équipement peut être synthétisé comme suit :

- Espace cardio training (capacité d'accueil simultanée : 15 personnes environ)

La salle de cardio training recevra environ 15 appareils de type steppers, rameurs, vélos, tapis de course, climbers...

Elle sera équipée d'écrans plats, d'une sonorisation d'ambiance, de distributeurs de boissons et de mobiliers de convivialité

Les usagers pourront librement utiliser la salle, souscrire un programme de coaching personnalisé auprès des éducateurs sportifs du centre aquatique ou bénéficier de didacticiels en ligne sur le site internet de la piscine.

- Salle de fitness (capacité d'accueil simultanée : 15 à 20 personnes environ selon la typologie du cours)

La salle de fitness sera équipée de matériels individuels adaptés à la typologie des cours : steppers, élastiques, haltères ergonomiques, tapis de sols, ballons...

La salle sera exclusivement accessible aux personnes inscrites aux cours. Outre la participation aux cours, les usagers pourront souscrire un programme de coaching personnalisé auprès des éducateurs sportifs ou bénéficier de didacticiels en ligne sur le site internet de la piscine.

Le programme d'activités comprendra : des cours de cardio training, des cours de renforcement musculaire, des séances de « bien-être », des cours spécifiques. Ce programme couvrira un large panel d'activités à intensité variable selon les objectifs des utilisateurs.

- Programme d'activités « aquatiques » (capacité d'accueil simultanée : 15 à 20 personnes environ selon la typologie du cours)

La réalisation du bassin d'activités ouvre de nouvelles perspectives de planification des activités aquatiques et impose une nouvelle distribution.

Cette programmation adaptée permettra de libérer le bassin de nage pour la baignade libre, de meilleures conditions de pratique et une meilleure planification des activités. Le programme d'activités aquatiques existant sera pour l'essentiel conservé et sera enrichi à la marge d'un ou deux cours spécifiques (yoga aquatique, shiatsu aquatique) pour compléter l'offre « bien-être ».

Au terme de la période de lancement des activités « forme et bien-être », après stabilisation de la planification des cours, une offre coaching individualisée sera mise en œuvre (en septembre 2019). Cette offre spécifique permettra aux utilisateurs qui le désirent de s'inscrire dans un programme.

- le compte prévisionnel d'exploitation, annexe du contrat d'affermage, se fonde sur les hypothèses synthétisées comme suit :
 - En termes de recettes d'exploitation :
 - Une augmentation de plusieurs tarifs d'environ 6 à 7% pour tenir compte de l'absence de révision des tarifs depuis 2015
 - Le maintien des tarifs 2015 pour les missions de base de « service public » (apprentissage scolaire de la natation)
 - La création de nouveaux tarifs pour les espaces de pratique « sèche » (salle de fitness et cardio fitness)

- L'augmentation de la fréquentation de 26 500 passages annuels sur l'espace « balnéo-cardio-fitness (soit 32 300 passages annuels) et l'hypothèse de 234 000 passages annuels, toutes activités confondues (contre 220 000 habituellement soit + 10%)

Le projet d'exploitation proposé ambitionne un chiffre d'affaires global annuel estimé à 1 312 000 € soit + 265 800 € (soit + 25%) vis-à-vis de la situation avant extension.

➤ En termes de charges d'exploitation :

- Un effectif passant de 22 à 29 personnes pour un fonctionnement 7j/7 et une amplitude journalière maximale de 7 à 20h45, soit une masse salariale annuelle prévisionnelle de 998 000 € (de +180 000 € à 248 000 €).
- 128 319 € d'investissements nécessaires en matériels pédagogiques, d'hygiène et nettoyage, rangements, mobilier de convivialité, engagé par l'exploitant contre frais de portage et financiers sur 3 ans (20 129 €)
- Les fluides augmenteront significativement compte tenu des puissances mobilisées et de l'augmentation des espaces (gaz, électricité, eau...) (+ 100 000 €)

L'augmentation des charges est donc estimée à + 30% (soit +441 800 € annuellement) conduisant à une dépense annuelle totale estimée à 1 890 000 €.

Dans ces conditions et compte tenu de la date escomptée de réouverture de l'enceinte au public, la CCAC sera conduite à :

- accroître sa subvention forfaitaire d'exploitation (compensation pour contrainte de service public) comme suit :
 - 2019 = 451 044€ contre 319 254 € antérieurement prévus
 - 2020 = 652 478 € contre 311 183 € antérieurement prévus
- indemniser l'exploitant de la valeur nette comptable au titre des investissements réalisés dans le cadre des travaux susmentionnés qui ne sauraient pas amortis sur la durée résiduelle du Contrat de DSP

Plusieurs articles du contrat ou annexes au contrat devaient être adaptés aux circonstances nouvelles,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **Approuve** la conclusion d'un avenant n°5 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation de la piscine AQUALIS et les nouveaux engagements budgétaires de la collectivité au titre de la contribution pour contrainte de service public, comme exposé en amont
- **Autorise** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION 2019-41- ADOPTION DE LA NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE DU CENTRE AQUALIS

Considérant la nouvelle offre de services proposée dans le cadre de ces espaces nouvellement créés ou rénovés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **Approuve** la nouvelle grille de tarifs d'accès ou d'activités proposées au centre intercommunal AQUALIS, sis rue de la piscine à GOUVIEUX comme suit :

Tarifs Centre aquatique	2019 - € HT		2019 - € TTC	
	Résidents	Extérieurs	Résidents	Extérieurs
Grand public				
Enfant - de 3 ans	- €	- €	- €	- €
Entrée - de 16 ans	3,75 €	5,33 €	4,50 €	6,40 €
Entrée adulte	4,58 €	6,67 €	5,50 €	8,00 €
10 entrées - de 16 ans	31,67 €	42,50 €	38,00 €	51,00 €
10 entrées adultes	36,67 €	48,33 €	44,00 €	58,00 €
Carte 10 heures	30,83 €	40,00 €	37,00 €	48,00 €
Carte famille (2+3)	15,83 €	24,17 €	19,00 €	29,00 €
CE carnet 100 entrées	366,67 €	425,00 €	440,00 €	510,00 €
Entrée bien-être	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé
10 entrées bien-être	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé
CLSH / ALSH	3,25 €	3,83 €	3,90 €	4,60 €
Anniversaire (tarif par enfant)	8,50 €	8,50 €	10,20 €	10,20 €
Carte perdue	4,17 €	4,17 €	5,00 €	5,00 €
Forme humide et sèche				
Entrée bien-être	10,83 €	13,33 €	13,00 €	16,00 €
10 entrées bien-être	95,83 €	119,17 €	115,00 €	143,00 €
Abonnement mensuel cardio	13,25 €	16,58 €	15,90 €	19,90 €
DYNAMIQUE Trimestre	83,25 €	104,08 €	99,90 €	124,90 €
DYNAMIQUE Année	291,67 €	364,58 €	350,00 €	437,50 €
Activités				
1 Séance activité Classic (aquafitness-bébé nageur)	10,00 €	12,75 €	12,00 €	15,30 €
Pass Activité Classic Année	208,33 €	255,00 €	250,00 €	306,00 €
Pass Activité Classic Trimestre	80,83 €	100,00 €	97,00 €	120,00 €
1 Séance activité Premier (Aquabiking, Aquatraining)	- €	- €		
10 Séances activité Premier (Aquabiking, Aquatraining)	- €	- €		
Pass Natation Année	153,00 €	200,00 €	183,60 €	240,00 €
Pass Natation Trimestre	70,58 €	91,67 €	84,70 €	110,00 €
Pass Natation 2ème enfant de la même famille Année	125,00 €	170,83 €	150,00 €	205,00 €
Abonnements				
SILVER - accès illimité à l'espace aquatique Année	205,00 €	245,00 €	246,00 €	294,00 €
SILVER - accès illimité à l'espace aquatique Trimestre	78,33 €	89,17 €	94,00 €	107,00 €
SILVER + - accès illimité à l'espace aquatique + Bien être Année	349,00 €	379,00 €	418,80 €	454,80 €
SILVER + - accès illimité à l'espace aquatique + Bien être Trimestre	123,33 €	131,67 €	148,00 €	158,00 €
KID'S (ENFANT - accès illimité à l'espace aquatique + Activité Kids Année	- €	- €		
KID'S (ENFANT - accès illimité à l'espace aquatique + Activité Kids Trimestre	- €	- €		
GOLD - accès illimité à l'espace aquatique + Bien être + Aquafitness Année	449,00 €	519,00 €	538,80 €	622,80 €
GOLD - accès illimité à l'espace aquatique + Bien être + Aquafitness Trimestre	164,17 €	181,67 €	197,00 €	218,00 €
PLATINIUM - accès illimité à l'espace aquatique + Bien être + Aquafitness + Aquabiking	599,00 €	689,00 €	718,80 €	826,80 €
PASS SAISONNIER - accès illimité juillet / août à l'espace aquatique	31,67 €	non proposé	38,00 €	non proposé
PASS SAISONNIER KID'S - accès illimité juillet / août à l'espace aquatique	25,83 €	non proposé	31,00 €	non proposé
PASS SAISONNIER + - accès illimité juillet / août à l'espace aquatique + espace bien-être	54,58 €	non proposé	65,50 €	non proposé
Institutionnels				
Primaire avec pédagogie (45 minutes) (prix d'une classe avec 2 classes par crêneau)	70,83 €	80,42 €	85,00 €	96,50 €
Secondaire sans pédagogie (1heure) (prix d'une classe avec 2 classes par crêneau)	70,83 €	80,42 €	85,00 €	96,50 €
1 ligne d'eau (1 heure)	20,83 €	20,83 €	25,00 €	25,00 €
Divers				
Location équipement demi-journée	833,33 €	833,33 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Location équipement 1 journée	1 500,00 €	1 500,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €

DELIBERATION 2019-42 – ADMINISTRATION GENERALE- ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18 MARS 2019

Le procès-verbal de séance a vocation à attester les conditions de déroulement de la séance et des délibérations adoptées au cours de celle-ci. Aucune disposition législative ou réglementaire n'encadre l'établissement d'un tel procès-verbal.

Le procès-verbal doit être rédigé de façon aussi complète et aussi précise que possible et mentionner toutes les affaires débattues et les décisions prises.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- . **Approuve** le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 18 mars 2019

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Chantilly, le 17 avril 2019



François DESHAYES
Président

